

Additif au règlement annuel 2015/2016

Article 1 : Accès et durée

Le jeu se déroule du 21 Juillet au 31 Juillet 2016 à minuit. Ce jeu est ouvert à toute personne physique par le biais d'Internet et à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés éditrices et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints).

Ce jeu est réservé aux participants résidant en France métropolitaine.

La participation au concours se fait exclusivement par Internet en se connectant sur Wondercity.com. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte.

La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

Article 2 : Modalités de participation au concours

Afin que leur participation soit prise en compte, ils doivent :

- saisir leur email et code postal.

Les coordonnées complètes seront demandées aux gagnants uniquement.

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes seront invalidées. Toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après la date de la fin du concours sera considérée comme nulle.

Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} août 2016.

Article 3 : Dotations

* 5x4 billets liberté à gagner. Prix unitaire d'un billet: 24,50€. Billets valables jusqu'au 25.09.2016 (parc ouvert tous les jours en juillet / août et uniquement les week-ends en septembre).

Article 4 : Publication des résultats

Les gagnants seront prévenus par email par Wondercity de la nature de leur cadeau et des modalités pour l'obtenir.

L'absence de réponse dans les 7 jours après réception de ce message vaudra abandon des prix par les gagnants.

Les gagnants autorisent la société Wondercity à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur le site ou tout autre support - notamment dans le cadre de la diffusion du nom du gagnant - nom, prénom, adresse, photographie et gains, sans restriction ni

réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article 5 : Attribution des lots

Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à sa contre-valeur en numéraire, ni à échange pour quelque motif que ce soit.

Article 6 : Consultation du règlement et de l'additif

Le règlement annuel est disponible sur le site ou peut être envoyé gratuitement sur simple demande auprès de Wondercity, 20 rue Louis David 75116 Paris. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du règlement annuel et du présent additif.

Article 7 : Obligations de la société

La Société s'engage à mettre à disposition du Partenaire :

- 20 (vingt) entrées adultes à La Mer de Sable.

Ces 20 (vingt) entrées adultes à La Mer de Sable ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation par le Partenaire.

Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne et 1 (une) journée, à compter du jour où le Partenaire reçoit les entrées et jusqu'au 25 septembre 2016 inclus, hors jours de fermeture de La Mer de Sable. Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

Les Parties conviennent que, dans l'hypothèse où le porteur de l'entrée serait un enfant, il pourra bénéficier de l'entrée à La Mer de Sable mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement de la différence de prix existant entre le tarif d'entrée à La Mer de Sable en vigueur pour un adulte et le tarif d'entrée à La Mer de Sable en vigueur pour un enfant.

Pour les besoins du présent article, on entend par « enfant », toutes les personnes âgées de 3 à 11 ans inclus ; et, par « adultes », toutes les personnes à partir de 12 ans.